

## **ANNEXE 4**

### Extraits de la lettre de Dumaz au Comité de Salut public du 27 février 1794 (reçue le 6 mars)

*« Chambéry, 9 ventôse an II.*

*« [...] Le 12, je commencerai la revue de la légion des Alpes. J'ai choisi pour adjoint le général de brigade Rivaz, ancien militaire très patriote et très intelligent, et d'une probité consommée ; je me suis adjoint le commissaire des guerres Jalabert, dont le patriotisme est notoire, et dont les talents sont généralement reconnus ; j'ai ensuite formé tous les bureaux qui me sont nécessaires. L'armée des Alpes est disséminée dans cinq départements très étendus, presque tous montueux ; elle occupe une ligne diamétrale de quatre-vingt lieues de frontière ; les troupes sont toutes ou presque toutes placées dans des gorges dont les communications sont très difficiles. D'après cela, il est très aisé de concevoir que l'opération des revues sera très longue, et qu'il me sera impossible de pouvoir finir pour le 1<sup>er</sup> germinal l'embrigadement de l'armée des Alpes et de celle de l'Italie, dont la position est à peu près la même que celle de l'armée des Alpes. Je demande, en conséquence, citoyens collègues, que vous m'autorisiez à nommer un commissaire pour aller dans l'armée d'Italie y préparer et faire toutes les opérations préliminaires à l'embrigadement.*

*« Les instructions pour l'embrigadement portent que les représentants chargés de cette opération établiront un nouveau conseil d'administration. Ce plan ne m'a point été remis, ni à mes collègues chargés des mêmes opérations, faites pourvoir à cela, en indiquez-nous la marche que nous devons tenir, afin qu'il y ait uniformité dans cet établissement.*

*« L'armée des Alpes n'a que trois bataillons de ligne ; conséquemment je n'y pourrais organiser que trois demi-brigades. Il paraît indispensable de faire venir au moins cinq bataillons de ligne de plus dans cette armée, en place de cinq bataillons de nouvelle création, et cela autant pour favoriser l'embrigadement que pour donner à cette armée une force qui lui est nécessaire pour la défense des postes très importants qu'elle a à garder.*

*« [...] Il est instant que le Valais s'explique sur le genre de neutralité qu'il peut garder avec la République. Il est essentiel qu'il assure qu'il ne livrera point à nos ennemis le passage du grand Saint-Bernard et dépendances, qu'il confiera la garde de ces postes à des officiers qui ne soient pas dévoués à l'aristocratie et à la maison d'Autriche. Venetz, noble, est parfaitement notre ennemi, et il a été chargé, et l'est peut-être encore, de cette garde. Cette explication est d'autant plus nécessaire que, suivant les circonstances, nous serions obligés à une défensive plus forte dans cette partie. [...] »*

### Réponse du Comité de Salut public en date du 9 mars 1794

*« Paris, 19 ventôse an II.*

*« Nous avons reçu, citoyen collègue, ta lettre du 9 de ce mois ; nous attendons avec empressement de ta prudence et de ton courage le succès de l'entreprise importante qui t'est confiée.*

*« Nous allons donner la plus sérieuse attention aux divers objets très intéressants dont tu nous parles. L'embrigadement est une mesure trop importante pour qu'elle puisse être déléguée, et même pour que les mesures préparatoires puissent en être confiées à d'autres personnes que les représentants du peuple eux-mêmes. Il vaut donc mieux qu'il éprouve quelque retard à l'armée d'Italie que de le laisser faire ou préparer par un commissaire. L'opération de l'embrigadement ne doit d'ailleurs rien changer aux mouvements de troupes ordonnés par les généraux ; c'est sans doute une opération difficile, mais elle ne doit en rien déranger le plan de campagne.*

*« Si, de concert avec nos autres collègues près l'armée des Alpes, vous jugez qu'il est nécessaire d'un nouveau général de division, vous pouvez le nommer, mais craignez de multiplier les êtres sans nécessité, et de créer des états-majors inutiles et encombrants.*

*« Les dernières nouvelles que nous avons reçues du Valais annoncent des dispositions favorables ; nous ne croyons pas devoir craindre les habitants de ce pays ; la prudence veut pourtant que vous ne renonciez pas aux précautions qui sont nécessaires pour la sûreté de notre territoire.*

*« Salut et fraternité,*

*« B. Barère, Carnot. »*